

8 Faits divers & Justice

Affaire Webcor/Conférence de presse de l'ancien maire de Libreville

Jean-François Ntoutoume Emane livre sa part de vérité

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

APRÈS son audition le 12 septembre dernier à la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM), plus connue sous l'appellation de B2, sur l'affaire Webcor, l'ancien maire de Libreville a organisé une conférence de presse, samedi dernier, à son domicile de Lalala, pour apporter sa part de vérité sur les "prétendus rétro-commissions et autres corruptions" qu'il accuse d'avoir reçus.

Pour Jean-François Ntoutoume Emane, tout ceci n'est que de la distraction. "Tout ce qui a été fait sur le projet de construction du Grand Marché de Libreville (GML) s'est fait dans la transparence totale", affirme-t-il.

Pendant plus de deux heures, l'ancien Premier ministre de feu le président Omar Bongo Ondimba a présenté, documents à l'appui, les différents



Photo : F. M. MOMBOMBO / L'Union

Le'ex-maire de Libreville et ancien Premier ministre Jean François Ntoutoume Emane

contours de ce dossier, en commençant par la genèse du projet de construction du Grand Marché de Libreville.

Il explique que le but était de doter Libreville d'un marché moderne, selon le vœu de feu Omar Bongo Ondimba. Il fallait, pour cela, trouver un groupe qui peut préfinancer le projet. "Nous avons pu rentrer en contact avec le groupe suisse Webcor, spécialisé dans la construction et la gestion des marchés dans le monde. Je me suis même rendu au siège social de l'entreprise à Lausanne.

Pendant deux ans, on a négocié ce projet jusqu'à sa conclusion. Toutes les parties gabonaises concernées ont signé les documents, avant le lancement des travaux qui s'est effectué le 10 mai 2010 par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Jean-François Ndongou, avant que le Premier ministre Raymond Ndong Sima ne procède à la pose de la première pierre", explique M. Ntoutoume Emane. Et de réitérer que "tout ce qui a été fait a été fait en toute transparence".

ALBERT NTOUOUME EMANE RELAXÉ • Sur le fi-



Photo : Abel Eyeghe

Une vue des journalistes et du public.

nancement du projet, qui s'élevait à 27 milliards de francs, Jean-François Ntoutoume soutient que le groupe Webcor devait préfinancer les travaux à hauteur de 40 %, tandis que les 60% restants devaient être financés sous les modalités d'un emprunt auprès d'un pool bancaire local qu'il a obtenu. "C'est donc eux qui ont financé en totalité le projet. Ce qui leur a permis de bénéficier pour le matériel de construction importé, d'une fiscalité d'importation modérée. Ce que l'Etat a accepté. C'est ça la convention passée entre

le gouvernement gabonais et le groupe Webcor", insiste-t-il.

L'ancien édile de la capitale poursuit : "le 11 mai 2015, Madame le maire actuel adresse une correspondance à Webcor pour demander à ce groupe suisse de suspendre les travaux. Et là encore, le parallélisme des formes n'est pas respecté. Un maire ne peut pas contrecarrer une décision prise par le conseil municipal sans passer par un conseil municipal. Mais, entre-temps, après la pose de la première pierre, le groupe Webcor avait déjà

dépensé 3 milliards de francs pour le démarrage des travaux. La suspension des travaux demandée par Madame le maire a duré 3 ans. Pendant ce temps, les responsables du groupe Webcor venaient ici au Gabon pour connaître la suite réservée à ce dossier, mais plus personne ne voulait les recevoir. Ce qui les a conduits inéluctablement à se diriger vers le Tribunal arbitral de Paris où le Gabon a été condamné à payer au groupe suisse la somme de 65 milliards de francs".

Enfin, Jean-François Ntoutoume Emane a demandé à ceux qui l'accusent de lui expliquer "à quel niveau il y a eu corruption. Et qui a corrompu qui ?

A signaler que Albert Ntoutoume Emane - le fils de l'ancien Premier ministre Jean-François Ntoutoume Emane -, qui avait été interpellé à Oyem, puis transféré à Libreville dans le cadre de cette affaire, a assisté à la conférence de presse donnée par son père.

Viol sur mineure de moins de 15 ans

Il abuse de la fille de sa compagne à Fougamou



Photo : D.R

Jean-Jacques Mouanga semble regretter son acte.

SCOM

Libreville/Gabon

Accusé d'avoir agressé sexuellement la fille de sa compagne à Fougamou, Jean-Jacques Mouanga a failli se tirer d'affaire, la mère de la jeune victime de moins de 15 ans souhaitant un arrangement à l'amiable, pour mettre son compagnon à l'abri des poursuites judiciaires. Mais force est restée à la loi. Le suspect séjourne actuellement au pénitencier de Mouila, en attendant son procès.

JEAN-JACQUES Mouanga, Gabonais d'une quarantaine d'années, a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila, mercredi 12 septembre dernier. Agent de l'Agence nationale des Parcs nationaux (ANPN) en service au parc national de Waka, à

faits à qui que ce soit.

OPPOSITION DE LA MÈRE DE LA VICTIME

Malheureusement pour le violeur présumé, D.K. décide de parler. En effet, le lendemain matin, une tante de la victime pressent que quelque chose ne va pas chez l'enfant. Aussi, soumet-elle sa nièce à un petit interrogatoire. Les révélations de la mineure sont terrifiantes. A tel point que la tante, sans même consulter sa soeur, se rend immé-

diatement à la brigade de gendarmerie pour rapporter les faits aux Officiers de police judiciaire (OPJ). Le même dimanche 9 septembre, l'agent de l'ANPN est neutralisé par les pandores, puis conduit au poste pour les nécessités d'enquête. Entendu sur procès-verbal, il aurait reconnu les faits qui lui sont imputés. Sauf que, contre toute attente, la procédure des limiers est confrontée à un fait majeur : la génitrice de D.K. souhaite que le pro-

blème trouve une solution dans le cadre d'un arrangement à l'amiable. Pour ce faire, elle entame aussitôt des négociations avec la gendarmerie, en charge de l'enquête, précisant bien qu'elle s'oppose à ce que le bourreau de sa fille subisse les foudres de la justice. Mais c'était sans compter avec la détermination de la direction des investigations de la brigade de gendarmerie de Fougamou, qui lui oppose une fin de non-recevoir. Après le bouclage de

l'enquête préliminaire, Jean-Jacques Mouanga est présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila. Auditionné par un juge d'instruction, le mis en cause aurait réitéré ses aveux, C'est donc sans état d'âme que le magistrat-instructeur délivre un mandat de dépôt à l'encontre de Ramatoulaye, pour viol sur mineure de moins de 15 ans.

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGE D'APPUYER LE COMITE TECHNIQUE DU FONDS COMPETITIF

No de Prêt : 8582 GA

AVIS DE REPORT

No de référence : AMI/CS/15-2018/UCP-PRODECE du 28/08/2018

L'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) porte à l'attention des consultants intéressés par le recrutement d'un consultant international chargé d'appuyer le Comité Technique du Fonds Compétitif, que la date limite de dépôt des candidatures initialement prévue le 12 septembre 2018 à 13 heures est reportée au **28 septembre 2018 à 13 heures**.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous :

Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ;
ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ;
et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com